

## AVIS AUX CONTRIBUABLES

En raison de la cessation d'activité de Monsieur Gérard KRASOUSKY (à sa demande), c'est la société PLANCHER qui assurera le ramassage des ordures ménagères et tri sélectif à compter du 16 mars 2009. La compétence « ramassage des ordures ménagères et tri sélectif » est désormais du ressort de l'Intercommunalité.

Pour toutes réclamations, s'adresser à la communauté des communes du Val de Ligne au 04.75.36.89.28.35

### LA FREQUENCE DE RAMASSAGE EST DESORMAIS LA SUIVANTE :

|           | <u>ORDURES MENAGERES</u><br>(Poubelle ordinaire)  | <u>TRI SELECTIF</u><br>(Poubelle jaune : boîtes conserves, cartonnettes, bouteilles plastique) |
|-----------|---|--|
|           | <u>DE SEPTEMBRE A JUIN</u><br>1 passage par semaine :<br>Le <u>VENDREDI</u>               | <u>DE SEPTEMBRE A JUIN</u><br>1 fois par quinzaine :<br>le <u>MERCREDI</u> (semaine impaire)   |
| HIVER     |   |  |
|           | <u>JUILLET ET AOUT</u><br>2 passages par semaine :<br>Les <u>MARDI</u> et <u>VENDREDI</u> | <u>JUILLET ET AOUT</u><br>1 passage par semaine<br>Le <u>MERCREDI</u>                          |
| ETE       |   |  |
| Mars      | 20 - 27   | 25   |
| Avril     | 3 - 10 - 17 - 24  | 8 - 22   |
| Mai       | 1 - 8 - 15 - 22 - 29  | 6 - 20   |
| Juin      | 5 - 12 - 19 - 26  | 3 - 17   |
| Juillet   | 3 - 7 - 10 - 14 - 17<br>21 - 24 - 28 - 31   | 1 - 8 - 15 - 22 - 29   |
| Août      | 4 - 7 - 11 - 14 - 18<br>21 - 25 - 28  | 5 - 12 - 19 - 26   |
| Septembre | 4 - 11 - 18 - 25  | 9 - 23   |
| Octobre   | 2 - 9 - 16 - 23 - 30  | 7 - 21   |
| Novembre  | 6 - 13 - 20 - 27  | 4 - 18   |
| Décembre  | 4 - 11 - 18 - 25  | 2 - 16 - 30  |



**à éviter !**



**à préférer !**

Les poubelles devront être déposées la veille du ramassage avant 19 heures.  
Des conteneurs à verre, papier et piles usées sont en place dans le village (Place Galfard, Avenue Chabanel) et dans différents quartiers (Paissaint, La Plaine, Prends-toi-Garde).

## LAURAC : Réunion du Conseil Municipal du lundi 2 mars 2009

Le Conseil a lieu en présence de tous les conseillers.

**Plan Local d'Urbanisme (PLU)** : Présentation de Johan Deleuze.

Après défection du précédent architecte, plusieurs solutions nous sont proposées : demeurer au RNU (règlement national d'urbanisme), reprendre en totalité le PLU pour un coût très élevé ou se mettre en régie, avec assistance d'un cabinet de maîtrise d'ouvrage, et mener à bien cette opération déjà avancée les années précédentes.

C'est cette 3<sup>ème</sup> solution qui a été adoptée.

La mise en place du PLU doit tenir compte de contraintes extérieures : adduction d'eau, assainissement, loi sur l'environnement.

**Inscription budgétaire** : Une somme totale de 7 272 € a été inscrite au budget, en dépenses d'investissement, dont 6 443 € pour la mise en conformité sécurité du bâtiment mairie.

**Maison DUBOIS** : Il est décidé de poursuivre la procédure d'acquisition de la Maison DUBOIS qui avait été déclarée en état de péril imminent. Un architecte sera contacté pour avis.

**Personnel communal** : Un Contrat d'Avenir nous a permis d'embaucher une personne (M. Vincent THIBON) pour une durée de 6 mois renouvelable, à raison de 26 h00 par semaine.

**Projet parkings** : Décision a été prise d'acheter des terrains, à proximité de la mairie-école et près du cimetière, pour un coût total de 69 547 €.

Une consultation sera lancée auprès de 4 géomètres pour les documents d'arpentage. Les actes administratifs pourraient être signés courant 2009 ; les travaux pourraient avoir lieu en 2010.

**Sentiers de randonnée**: Le conseil autorise le Maire à signer, conjointement avec le Président de l'intercommunalité Val de Ligne et le Président du Conseil Général, des conventions avec les propriétaires dont les terrains sont traversés par un sentier de randonnée.

Cette convention dégage les propriétaires de toute responsabilité.

Les sentiers de randonnée sont de la compétence de la communauté de communes (création, entretien). 22 sentiers vont être aménagés et présentés sur un topoguide.

**Divers** : - Les travaux de pose du réseau de fibres optiques, à la demande du Maire, commenceront en septembre pour éviter des difficultés de circulation pendant la période estivale.

- La commune, du fait de ses investissements, devrait bénéficier des mesures du plan de relance relatives au reversement anticipé de ce fonds.

- La commune de Largentière demande une participation des communes voisines dont les jeunes habitants (6-13 ans) bénéficient du Service Municipal Jeunesse.

- La Société PLANCHER qui va assurer le ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif a pris connaissance de la tournée.

Elle demande l'installation de bacs de collecte pour le camping et les auberges.

### **Une nouvelle association a vu le jour à Laurac :**

l'ASCAM : Association Sportive et Culturelle d'Ardèche Méridionale

Le bureau est composé de Jean Louis Reboul, président, Nadine Dumonceau, secrétaire et Alain Cerutti, trésorier. Siège social : place de L'Herboux, Laurac en Vivarais.

Une troupe de théâtre, à l'initiative de Nadine Dumonceau, comédienne, a entamé sa vie ce vendredi 6 mars, salle polyvalente. Il n'est pas trop tard pour participer à cette aventure.

D'autres projets (sport jeunes,...) sont en gestation (voir affichage).